

## FLASH N°11 CFE-CGC PETROLE : La réforme de la Formation Professionnelle

« Accords constitutifs entre les branches et leurs opérateurs de compétences »

# LA CFE-CGC signe l'accord portant création de l'OPCO 2I !

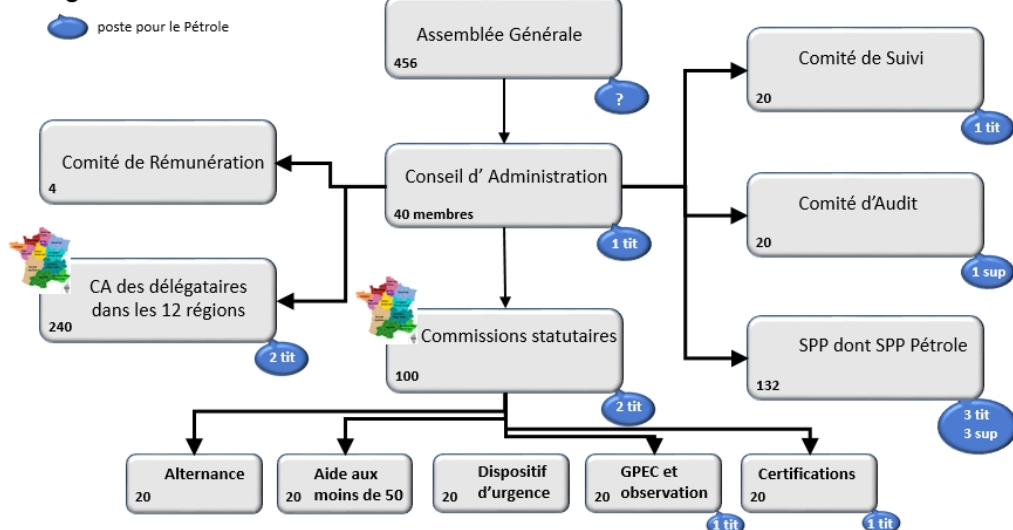
Par son engagement, la CFE-CGC Pétrole participe à la création de l'OPCO 2I au service des nouveaux besoins en compétences de notre branche et qui aura notamment pour missions de :

- Favoriser la transition professionnelle des salariés.
- Assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.
- Apporter l'appui technique nécessaire à notre branche (accès au CPF, VAE, valorisation du tutorat...).
- Déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.



Laurent Président CFE-CGC Pétrole, Christophe référent formation pétrole, Christine (Energie) et Gerard (Chimie).

### Organisation de l'OPCO 2I



La CFE-CGC Pétrole est présente au conseil d'administration et donc à même de défendre notre branche au sein de ce mastodonte que sera l'OPCO 2I...

Que ce serait-il passé sans la signature des syndicats représentatifs au niveau national ? Le pétrole avec ses spécificités, aurait pu basculer vers un autre OPCO et perdre ses repères métiers par rapport à l'industrie.

**Par sa présence au conseil d'administration, la CFE-CGC Pétrole participe à la prise de décisions pour la formation professionnelle et le devenir de nos métiers.**

Il existera une section paritaire dédiée au pétrole, qui fera remonter les problèmes des salariés en matière de formation professionnelle.

Comme nous l'expliquait Christophe Deneuve (cf. Flash 10), les OPCO (OPérateurs de COmpétences) seront au service des nouveaux besoins en compétences pour l'ensemble des entreprises et des salariés pour près de 60.000 entreprises, 2.7 millions de salariés et 90 Milliards € de masse salariale.

Les 33000 salariés de la branche pourront compter sur leurs représentants CFE-CGC Pétrole pour les défendre dans ce nouveau périmètre beaucoup plus grand qu'avant.

Les bassins d'emploi et les régions ne seront pas oubliés avec la création de conseils d'administration territoriaux ; nouveau service de proximité qui informera et accompagnera les entreprises en région et en particulier TPE et PME.

**Avec la CFE-CGC Pétrole, continuons notre travail pour une vraie liberté de choisir son avenir professionnel.**